

Seconde Lettre de Mgr. Langevin

En chemin de fer en route pour le Manitoba.

27 novembre 1902.

A mes compatriotes les Canadiens-français de la Province de Québec.

Mes chers compatriotes,

Plusieurs de nos compatriotes, entre autres un certain notaire qui se permet de dénaturer mes paroles prononcées en chaire, à Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus), voir le "Journal" 27 novembre, s'acharnent à répéter encore en public, que la question des écoles du Manitoba est réglée. Vraiment cela me désole ! Que l'on prenne donc la peine de lire ma lettre pastorale du 19 mars dernier, et l'on verra clairement que la question des écoles du Manitoba n'est réglée ni en théorie ni en pratique, et que la minorité catholique du Manitoba n'a nullement raison d'être satisfaite.

La question scolaire manitobaine n'est pas réglée parce que :

10.—De par la loi scolaire actuelle, nous ne pouvons pas parler de religion, ni même expliquer les commandements de Dieu au point de vue catholique, durant les heures de classe ;

20.—De par la loi scolaire actuelle, nous ne pouvons réciter des prières catholiques, durant les heures de classe ;

30.—De par la loi scolaire actuelle, nous ne pouvons pas servir de livres catholiques ;

40.—De par la loi scolaire actuelle, nous ne pouvons pas mettre de crucifix ni aucun signe de religion dans l'école ;

50.—De par la loi scolaire actuelle interprétée par la commission scolaire de Winnipeg, nos religieuses ne peuvent pas même porter leur costume dans l'école ;

60.—De par la loi scolaire actuelle, un serment est exigé des maîtres et maîtresses pour sauvegarder le principe de l'école neutre. Si ce serment a été amélioré, à notre demande, par le Gouvernement local, il reste gênant et injuste.

Il est vrai que, en pratique, dans les centres catholiques, nous sommes, nous qui avons tous les droits selon la Constitution, l'objet d'une "tolérance" qui nous donne quelque latitude ; mais un gouvernement local moins bienveillant nous forcerait aisément à fermer nos écoles.

La loi de 1890, même modifiée en 1897, consacre encore le principe de l'école neutre. Sans doute que nous recevons les octrois scolaires dans les centres catholiques, parce que, à la voix du Souverain Pontife, nous subissons la loi en pratique, mais nous ne sommes plus maîtres dans l'école ; nous n'en avons plus le contrôle comme en 1870, et selon ce que demande le Pape dans son immortelle encyclique "Affairi vov."

De plus, les catholiques de Winnipeg et des autres centres mixtes sont forcés de payer des milliers de piastres de taxes pour le soutien des écoles publiques où ils ne peuvent envoyer leurs enfants. Nos écoles de Winnipeg sont trop petites ou tombent en ruines, et même l'une d'elles est fermée, faute d'argent !

Il nous faut même payer de lourds impôts pour les terrains des écoles catholiques. Si quelqu'un osait dire après cela que la question des Ecoles du Manitoba est réglée, il mériterait bien d'être considéré comme un homme de mauvaise foi.

Mes biens chers compatriotes, pourquoi s'acharne-t-on à dire dans la province de Québec, que la question des Ecoles du Manitoba est réglée ? Je n'ai pas encore entendu un seul Anglais protestant me dire à moi cette parole fautive et mensongère ; mais j'en ai entendu plusieurs, appartenant à l'un ou l'autre de nos deux partis politiques, me dire carrément : "Votre Grâce, si la question des Ecoles n'est pas réglée, c'est la faute de vos compatriotes de Québec !"

Ai-je besoin de vous dire que ces paroles m'ont fait mal au cœur !

Les Canadiens-français ont pourtant de l'intelligence, de la conscience et du cœur, ils ont toujours voulu et ils veulent encore aider leurs frères du Manitoba ; le peuple canadien-français est un peuple de héros et de saints,—et il est capable de se passionner pour une sainte cause comme la nôtre.

Grâce à Dieu, l'élite du pays ne nous a jamais abandonnés. Mais, pourquoi quelques-uns des nôtres ont-ils semblé nous délaisser ? Ah ! c'est qu'une politique intéressée, mesquine, malhonnête, a aveuglé un trop grand nombre de nos compatriotes,—et elle les a poussés à sacrifier les droits les plus sacrés et les plus clairs de leurs frères manitobains ; quitte à dire ensuite, en face de la tombe où l'on croit avoir enseveli une cause immortelle :

LA QUESTION EST REGLEE !

Non, elle n'est pas réglée !

Elle est moins réglée que jamais, parce qu'elle est plus compromise.

Elle n'est point réglée, parce que le droit naturel des parents et la constitution du pays restent violés !

Elle n'est point réglée parce que les promesses faites en 1869, 1870, par les autorités impériales aux catholiques du Manitoba, n'ont pas été respectées !

Elle n'est point réglée, parce que le Pape a déclaré que c'est beaucoup plus que les catholiques du Manitoba ont le droit et le devoir de réclamer !

Oh ! laissez-moi vous le dire, mes biens chers compatriotes, et que mes paroles, sorties d'un cœur aimant, mais bien affligé, ne vous offensent pas ! Si la minorité protestante de Québec était traitée en ce moment comme la minorité catholique du Manitoba, il n'y aurait pas un seul protestant dans tout le Canada qui oserait s'écrier : "La question des Ecoles est réglée !"

N'est-il pas temps de nourrir notre patriotisme mieux éclairé des faits et gestes que la foi et l'amour de la patrie ont inspirés à nos glorieux ancêtres ?

N'est-il pas temps de nous élever au-dessus du terre à terre et des petitesse de la politique d'intérêt personnel ou de parti, pour marcher la main dans la main, comme des frères, à la délivrance de nos frères opprimés ?

Quoi qu'il en soit, je suis plein d'espoir dans l'avenir, parce que nous n'avons renoncé à aucun de nos droits, et nous avons obéi fidèlement au Pasteur Suprême.

C'est ma conviction inébranlable que nos compatriotes ne nous abandonneront pas et que nous trouverons même encore des appuis précieux chez nos concitoyens anglais surtout au moment où l'Angleterre consacre de nouveau par un bill d'Education déjà célèbre, le principe des écoles séparées, par respect pour la conscience des parents.

Laissez-moi vous dire, en terminant, mes biens chers compatriotes, que l'expérience, et surtout l'étude de notre incomparable histoire, me donnent le ferme espoir que vous serez toujours les tenants fidèles et, au besoin, les défenseurs intrépides de la vérité et de la justice au Canada, et même dans toute l'Amérique du nord.

Je vous adresse, en toute affection et en toute confiance, l'ancien salut traditionnel :

Dieu vous garde !

ADELARD LANGEVIN, O. M. I.

Archevêque de Saint-Bouiface.

Abonnez-vous à

L'IMPARTIAL

Terrible Explosion

Chicago, Ill., 30.—Avec un bruit assourdissant, une chaudière de l'établissement de Swift & Co. a fait explosion un peu avant 10 heures, samedi de la semaine dernière, à Chicago. Treize personnes ont perdu la vie et des centaines d'employés, de visiteurs et autres ont été blessés. La chaudière a été projetée à travers le toit et est allée s'abattre à plusieurs centaines de pieds du lieu de l'explosion. Aucun des employés qui se trouvait dans la salle des chaudières n'a survécu pour raconter l'accident et il est possible qu'on ne sache jamais ce qui a causé l'explosion. Une enquête minutieuse tenue, hier, a cependant convaincu les experts que l'accident avait été causé par la négligence d'un employé qui a payé cette négligence de sa vie. Cinq minutes après l'explosion il ne restait de la bâtisse qu'un amas de fers tordus, de briques et de mortier. Bientôt des flammes s'élevèrent des ruines et les personnes accourues au bruit de l'explosion comprirent qu'il serait impossible de sauver ceux qui étaient ensevelis sous les ruines. Plus de vingt personnes qui se trouvaient dans les environs de la chambre de chauffe ont été blessées par la force de l'explosion.

Les noms de 26 personnes blessées sont déjà connues. Le bruit courait que 50 à 60 personnes étaient ensevelies sous les ruines et cette nouvelle a causé naturellement la plus grande excitation. On ne croit pas que les pertes subies par Swift & Co., s'élèveront à plus de \$50,000.

DERANGEMENTS

De l'Estomac et des Intestins.

Engorgement du Foie, Flux de Tête, Constipation et Attaques Biliaires rapidement guéries par l'usage des

PILULES

DE NOIX LONGUES

de **McGALE**

Elles sont promptes et efficaces dans leur effet, ne contiennent pas de Calomel, ou tout autres préparations mercurielles et peuvent être prises en tous temps et en tous climats. Elles sont préparées avec un extrait concentré fait de la Noix Longue et combiné scientifiquement avec d'autres principes végétaux, qui les rendent sans aucun doute aujourd'hui, devant le public, les meilleures pilules, pour le Foie, l'Estomac et les Intestins.

EN VENTE PARTOUT. PRIX 25c LA BOUTEILLE, OU 25 PIASTRES FRANC DE PORT, SUR RÉCEPTION DU PRIX.

STANTON'S PAIN RELIEF.

Remède de famille, pour usage

INTERNE et EXTERNE.

Guérit : Rhumatismes, Coliques, Bursites, Névralgie, etc.

En vente partout. PRIX 25c LA BOUTEILLE.

Seuls propriétaires : THE WINGATE PHARMACEUTICAL CO. Limited, Montreal, Canada.

Save Trouble and Expenses

Not necessary to go out of Tignish for your Spectacles and Eye Glasses.

I have just imported one of the finest assortment of Spectacles and Eye Glasses ever brought to the Island.

Suitable for all ages

EVERY STYLE

Gold, Gold filled, Nickel, Silver, Steel, rubber etc.

THE LATEST AND BEST

Price always right

L. S. PERRY

TIGNISH

Eyes tested free of charge

Immense Opportunity

For Getting a Beautiful Watch and Chain Free.—No Money Required.—Every Man, Woman, Boy, or Girl has the same Opportunity under our System.

In order to have Dr. Arnold's English Toxin Pills placed in the hands of all persons suffering from bad health we make the following most liberal offer :—

If you will send us your name and address and agree to sell for us twelve boxes of Dr. Arnold's English Toxin Pills at 25c. per box, we will give you absolutely Free a beautiful Watch and Chain in either Ladies or Gents size, or your choice of twenty other premiums such as fine sets of Jewelry, Rings, Violins, Mandolins, Tea Sets, Sateen Skirts, Cameras, etc. Remember we don't want any money until after you sell the Pills and you don't have to sell any more than 12 boxes to get the premiums. This is a bona fide offer from a reliable concern that has given thousands of dollars worth of premiums to agents all over the country. Remember also that Dr. Arnold's English Toxin Pills are a well known remedy for all diseases of the kidney and bladder, Bright's disease, diabetes, rheumatism, nervous troubles, and female complaints, and are for sale by all first class druggists and dealers in medicines in all parts of the world. You have only to show them to sell them. You are not offering something that the people don't know. Our watches are the regular standard size for Ladies or Gentlemen in Nickel or Gun Metal Cases with handsome illuminated dials and reliable time-keepers, watches such as no lady or gentleman need be ashamed to carry, and they will be sent absolutely Free to all who sell only twelve boxes of those wonderful Toxin Pills. Write at once and be the first in your locality to earn one of those beautiful watches and chain. As soon as we receive your letter or post card we will send you post paid twelve boxes, together with our Illustrated Catalogue and beautifully colored card with your name and address on it, our authorized agent. Bear in mind that you will not be asked to sell any more than the 12 boxes and we don't want any money until after you have sold them. We bear all the expense and are only making this liberal offer as a method of advertising Dr. Arnold's English Toxin Pills. Don't delay, write at once and earn a beautiful present for yourself for Christmas.

Address

ARNOLD MEDICINE CO., Dept. A 1
50 Adelaide St. East, Toronto, Ont.

Mortgage Sale

To be sold by Public Auction, in front of the Court House in Summerside in Prince County on Monday, the Fifteenth day of December next, at the hour of twelve o'clock noon. All and singular that certain parcel or tract of land and premises situated lying and being on Lot Seventeen in Prince County bounded as follows :— Commencing at a stake on the Northern side of the Misenoche Road being in the south east angle of land in the possession of Jesse DesRoches, thence following the northern side of the Road (according to the magnetic Meridian of the year 1764) north fifty-three degrees fifty minutes east for the distance of two chains and forty eight links ; thence north thirty five degrees fifty minutes west one chain and ten links ; thence north fifty-three degrees fifty minutes east one chain and forty-eight links ; thence north thirteen degrees ten minutes west three chains and eighty links ; thence south seventy-six degrees fifty minutes west three chains and sixteen links or to the easterly boundary line of land in the possession of Jesse DesRoches aforesaid ; thence following the last mentioned line south twelve degrees thirty minutes east seven chains and forty links to the stake at the place of commencement, containing by situation one and three quarter acres of land be the same a little more or less. Also all the right title and interest of the mortgagee in all that other piece or parcel of land situate on township Number Seventeen aforesaid bounded as follows :— Commencing at a point on the westerly boundary of a strip of land now or formerly owned by Onesime Perry and at the south east angle of twenty five acres now or formerly owned by one Hubert Gaudet ; thence southerly and following the westerly boundary line of said Onesime Perry's land to the northerly boundary of land now or formerly owned by Leon and Pacific Gaudet ; thence westerly along the northerly margin of the lands of the said Leon and Pacific Gaudet to the north west angle of the last mentioned land ; thence northerly and parallel with the westerly boundary of Onesime Perry's land to the southerly boundary of said Hubert Gaudet's land ; thence easterly along the southern boundary of said Hubert Gaudet's land to place of commencement.

This sale is made under and by virtue of a power of sale contained in an Indenture of Mortgage bearing date the 4th day of September A. D. 1895 and made between Joseph F. Arsenault and Gertrude M. Arsenault his wife of the one part and James A. Sharp of the other part.

For further particulars apply to the undersigned.

Dated this 7th day of November A. D. 1902.

JAMES A. SHARP
4 ins. Mortgagee

Abonnez-vous à

L'Impartial.

CHASE

That's the name that guarantees the best nursery stock. FORTY-FIVE YEARS is our record. We want a few more wide-awake travelers at once. Salary or commission. Write us if you want work.

CHASE BROTHERS COMPANY,
Nurserymen, Colborne, Ont.

CHASE

NOTICE

As we require cash to pay our bills will thank our customers for a prompt settlement of all accounts rendered 31st December.


All accounts not settled by 15th February will be handed to our solicitor for collection.

Bruce Stewart and Co.

Steam Navigation Co's Wharf,

CHARLOTTETOWN

P. E. I.



ORIENTALINE

Préparation sans égal pour augmenter la fraîcheur, l'éclat et la beauté du teint. Blanchit et parfume la peau, l'entretient souple, dissipe les boutons, éruptions, taches de rousseur, etc.

PRIX 25 CENTS

Franco par la Poste

ADRESSE :
La Cie Chimique Orientaline, Montreal, Que., Can.

FOR WINTER

Fox Traps, Mink Traps, Guns, Powder, Shot, Shells.

Gill and bag nets for Smelts, Chopping Axes, all kinds Steel, Bar Iron, Chain, Horse Shoes, Horse Nails, etc., at lowest prices.

Brace, McKay & Co., Ltd

Summerside, P. E. I. November 12th 1902.

The Mechanics Manufacturing Co.

LIMITED

Having made extensive improvements to our plant, with the newest and best machinery we are now in a better position than ever to supply the needs of our numerous customers with everything required in the building line. House Finish of all kinds kept in stock ; Doors, Sashes, Mantels, Newel Posts, Balusters, Stair Rail and Mouldings, &c. Also all kinds of Rough Lumber, Scantling, Hemlock and Spruce Boards, Laths, all the different grades of Shingles—including spruce and cedar. Estimates given at short notice. All orders filled promptly.

In our UNDERTAKING DEPARTMENT Mr A. H. Wadman, as usual, is turning out first class work in CASKETS and COFFINS, with always a large and varied stock on hand. We are prepared to fill orders both WHOLESALE and RETAIL. Mountings, Robes, &c., always in stock, of the very best values. Up-to-date Hearse in connection.

Geo. W. Robinson,

Water Street, Summerside

Telephone

MANAGER

"Let the GOLD DUST twins do your work."



GOLD DUST

is a woman's best friend when wash day comes around. It makes the clothes sweet and clean. Takes only half the time and half the labor of soap. Just follow directions on package.

Made only by THE N. K. FAIRBANK COMPANY,
Chicago, New York, Boston, St. Louis, Montreal.